

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SYNDICAT MIXTE NUMERIAN EXERCICE 2026 (Conseil syndical du 3 mars 2026)

I. INTRODUCTION

A. Cadre Institutionnel

Le syndicat mixte exerce pleinement ses compétences en tant qu'employeur public, ordonnateur et autorité de nomination. La régie dispose d'une autonomie financière limitée à l'exploitation du service.

Cette organisation implique une clarification renforcée des rôles, responsabilités et circuits de décision, notamment en matière de ressources humaines, de finances et de sécurisation juridique des actes.

Fin 2025 la décision a été prise de déployer un accompagnement via un prestataire externalisé sur:

- Organisation / structuration / gouvernance
 - Rôles, responsabilités et délégations
 - Organigramme et gouvernance
 - Fiches de postes / Compétences
- Sécurisation des procédures RH et structuration des process
 - Audit des pratiques
 - Identification des points de vigilance
 - Priorisation des actions clés

B. Enjeux organisationnels identifiés

Le diagnostic RH met en évidence :

- Des circuits décisionnels insuffisamment formalisés
- Une attente forte de clarification des rôles et des responsabilités
- Des délégations de signature à sécuriser
- Une fonction RH à structurer pour répondre aux besoins de proximité, de lisibilité et de conformité réglementaire
- Des politiques RH à créer

II. RAPPELS REGLEMENTAIRES

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour certaines collectivités [de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus].

Cette étape doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée

délibérante.

Le rapport et la délibération doivent être transmis en Préfecture.

Le rapport fait l'objet d'une publication.

Le rapport comporte pour le budget principal et le budget annexe de la Régie Autonome de Numérian :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement pour 2025 (Annexes 1 à 4) ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ;
3. Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
4. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
5. Le rapport comporte également les informations relatives :
 - À la structure des effectifs (Annexe 5) ;

III. SITUATION FINANCIERE DEBUT 2025

L'historique des finances 2024 (annexe 6) démontre un déficit de fonctionnement. Ceci permet de mettre en lumière l'urgence d'organiser la structure et de prioriser les missions.

L'année 2025 démontrera l'efficacité des décisions prises et des excédents de fonctionnement, notamment suite à l'évolution des tarifs.

A. Éléments rétrospectifs

La situation financière récente se caractérise par :

- Un équilibre global du fonctionnement,
- Une vigilance accrue sur les charges structurelles,
- Une nécessité de préserver l'épargne afin de maintenir la capacité d'action de la collectivité,

B. Enjeux financiers

Les orientations budgétaires doivent concilier :

- La sécurisation du fonctionnement courant,
- La maîtrise de la masse salariale,
- La capacité à accompagner les projets structurants identifiés pour 2026.

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE FONCTIONNEMENT

A. Principes généraux

Les orientations de fonctionnement visent à stabiliser l'organisation, sécuriser les actes administratifs et financiers, et créer les conditions d'un fonctionnement durable et lisible pour les agents comme pour les élus.

B. Dépenses de fonctionnement hors RH

Les charges de fonctionnement seront contenues dans une logique de continuité de service, avec une attention particulière portée à la priorisation des dépenses et à la maîtrise des coûts récurrents.

Une renégociation avec les fournisseurs et des priorisations ont été menées, comme les fournisseurs de fluides, de charges courantes et la maintenance des logiciels.

C. Ressources humaines et mesures nouvelles impactant le budget

1. Situation RH et organisationnelle

Situation RH actuelle

- Effectifs : 36 agents/salariés (26 salariés rémunérés sur la régie autonome + 10 agents rémunérés sur le Syndicat mixte, deux agents étant mis à disposition) – Annexe 5
- ETP : 34,60
- Masse salariale (Chapitre 012) N-2 : RA = 1 149 139,33 € + SM = 673 276,76 € / TOTAL = 1 822 416,09€
- Masse salariale (Chapitre 012) N-1 : RA = 1 032 906,29 € + SM = 572 952,77 € / TOTAL = 1 605 859,06 €
- Principales tendances : évolutions des tarifs de la mutuelle et de la prévoyance, effets de carrière etc...

La collectivité dispose d'équipes engagées et compétentes, mais confrontées à un manque de formalisation des pratiques RH et des circuits de décision. Cette situation génère des risques organisationnels, juridiques et managériaux qui doivent être résorbés prioritairement. Une nouvelle organisation a été définie au 1er janvier 2026 :

- Un pôle technique intégrant la direction de la régie :
 - ✓ Chef d'exploitation, technique et commercial
 - ✓ Coordonne les projets structurants et supervise la gestion dans une logique de performance, d'innovation
 - ✓ Responsable opérationnel des services
 - ✓ Le responsable métiers et assistance :
 - Seconde le responsable du pôle technique notamment en cas d'absence
 - Coordonne ses services, met en œuvre, régule, contrôle et évalue l'activité de ses

services

- Chef de projet informatique
 - Déploiement des projets techniques transverses
 - Faisabilité technique des projets, de l'exploitation et des activités
 - Réalise des rapports d'exploitation et des études techniques
- Un pôle "ressources" regroupant les fonctions supports et appui juridique
 - La Responsable Administration Générale :
 - Organise et supervise les activités des fonctions support ainsi que la mise à disposition des ressources pour les services de Numérian
 - Définit et conduit la gestion et les actions RH, budgétaires, le suivi des marchés et l'administration générale pour les services opérationnels
 - Assure les prestations d'appui aux collectivités : RGPD, publication des marchés
 - Garante de la conformité réglementaire et de l'exécution des décisions

2. Orientations RH pour l'exercice 2026

Les objectifs pour 2026 dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement RH :

- Sérénité et durabilité
- Sécuriser les process administratifs et collaboratifs
- Structurer durablement les actions RH et organisationnelles
- Sécuriser le fonctionnement de l'organisation dans un contexte de transition
- Clarifier les rôles, responsabilités et circuits de décision
- Créer un cadre de gouvernance lisible, partagé et stabilisé

La feuille de route proposée est construite en cohérence avec la contrainte du BP 2026. Les axes prioritaires visent à sécuriser la gouvernance et les responsabilités à court terme, afin de permettre des arbitrages RH et budgétaires éclairés et intégrés au BP, avant un déploiement opérationnel à partir de 2026.

Les orientations RH pour 2026 reposent donc sur les axes suivants :

a. Gouvernance et pilotage

- Mise en place d'une gouvernance sécurisée
- Structuration d'instances de pilotage et d'arbitrage,
- Formalisation des circuits décisionnels.

b. Structuration de la fonction RH

- Clarification des rôles RH
- Mise en place des politiques RH et procédures RH harmonisées,
- Renforcement de la proximité RH.

c. Sécurisation juridique et délégations

- Révision et sécurisation des délégations de signature,
- Clarification des périmètres de validation et d'autonomie,
- Sécurisation des décisions RH et budgétaires.

d. Mesures nouvelles RH intégrées aux orientations budgétaires

Les orientations budgétaires intègrent, à titre prospectif et non définitif : L'anticipation et la définition des besoins en emplois et recrutement. Des besoins en recrutement ont été identifiés et nécessitent un arbitrage en fonction de la soutenabilité financière. Les besoins se situent principalement sur le pôle DATA et la mission RGPD-Marchés qui nécessitent des effectifs supplémentaires pour assurer la continuité de service mais également la bonne réalisation des missions :

- Administrateur Système confirmé – Référent
- Administrateur Système junior
- Chargé d'exploitation RGPD – Support Marchés Publics
- Chargé Développement spé ops
- 2 Chargés d'exploitation infrastructure
- La structuration des fiches de poste et des processus de recrutement
- L'élaboration d'un plan de formation adossé au budget et notamment pour les nouveaux arrivés
- Une hypothèse prudente d'évolution naturelle de la masse salariale liée aux avancements et effets de carrière
- Une réflexion sur la politique de rémunération dans une logique d'équité interne, de valorisation et de soutenabilité financière

Ces éléments feront l'objet d'arbitrages formalisés.

V. ORIENTATIONS STRUCTURELLES

Les projets et investissements envisagés pour 2026 devront être strictement priorités afin d'éviter la dispersion des ressources et de garantir la soutenabilité financière. L'alignement entre projets, organisation et moyens humains constitue un principe structurant des orientations retenues.

Le Syndicat Mixte Numérian et ADN engagent une démarche de dialogue pour renforcer la cohérence de l'action publique numérique en Ardèche, sans fusion ni transfert de compétences. Cette collaboration vise à mutualiser les expertises et à améliorer la lisibilité des services pour les collectivités. Un diagnostic partagé (juridique, organisationnel, financier) sera réalisé pour explorer les pistes de rapprochement. Les suites, si elles sont validées, feront l'objet de décisions formelles ultérieures. Cette initiative s'inscrit dans une logique de modernisation et de coordination, au service des territoires et de leurs besoins numériques.

VI. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

VI.1 Les adhérents du Syndicat mixte

Les adhérents sont répartis en 5 collèges selon leur nature.

La composition des membres : le Conseil Départemental de l'Ardèche, 14 intercommunalités, 94 communes, 34 Syndicats et autres structures.

En 2025, nous avons enregistré 18 nouvelles adhésions : le SDE07, le SIVOM des équipements publics communs de Gras Larnas, le CCAS de Viviers, le SDIS 07, la Mission locale Centre Ardèche, le Syndicat mixte de Gestion forestière, le CCAS de la Voulte, l'Office de tourisme Porte de DromArdèche, le SISPEC, l'ASA d'irrigation du Plateau de Toulaud, le Syndicat Mixte d'Ay Ozon, le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise, la Régie autonome du Théâtre de Privas, le CCAS de Coucouron, l'ASA du Merlet, l'ASA l'Oasis, la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, le SIVOS Cheminas Sécheras.

VII. LE BUDGET : RAPPEL DE L'EXERCICE 2025 ET PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2026

VII.1 Synthèse budgétaire pour l'exercice 2025 et orientations budgétaires pour l'exercice 2026

Situation budget comptable 2025

Dépenses

Code	Libellé	Total budget SM	Total budget Régie	Total budget SM Régie
16	Emprunts et dettes assimilés	29 423,03 €	69 976,53 €	99 399,56 €
20	Immobilisations incorporelles	600,00 €	32 333,33 €	32 933,33 €
21	Immobilisations corporelles	26 492,11 €	0,00 €	29 492,11 €
	Total Investissement	56 515,14 €	102 309,86 €	161 825,00 €
011	Charges à caractère général	223 508,17 €	633 422,44 €	856 930,61 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	512 952,77 €	1 032 906,29 €	1 545 859,06 €
65	Autres charges de gestion courante	35 156,77 €	6 007,26 €	41 364,03 €
66	Charges financières	6 588,71 €	7 209,53 €	13 798,24 €
67	Charges spécifiques	15 681,60 €	57 050,82 €	72 732,42 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations...	1 260,13 €	0,00 €	1 260,13 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 322,02 €	147 449,91 €	243 771,93 €
002	Déficit du fonctionnement reporté	39 852,57 €	90 356,19 €	130 208,76 €
	Total Fonctionnement	991 322,74 €	1 974 402,44 €	2 905 925,18 €
	Totaux	1 047 837,88 €	2 076 712,30 €	3 067 750,18 €

Recettes

Code	Libellé	Total budget SM	Total budget Régie	Total budget Régie
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	165 063,78 €	98 617,94 €	165 063,78 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 322,02 €	147 449,91 €	243 771,93 €

	Total Investissement	261 385,80 €	246 067,85 €	408 835,71 €
013	Atténuations de charges	29 990,46 €	60 757,99 €	90 748,45 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	184 612,07 €	2 060 212,55 €	2 244 824,62 €
74	Dotations et participations	758 550,35 €	27 999,92 €	786 550,27 €
75	Autres produits de gestion courante	24 451,01 €	4 145,06 €	28 596,07 €
77	Produits spécifiques	15 899,25 €	2 417,00 €	18 316,25 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	118 736,38 €	45 361,34 €	164 097,72 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total Fonctionnement	1 132 239,52 €	2 200 893,86 €	3 333 133,38 €
	Totaux	1 393,625,32 €	2 446 961,71 €	3 741 969,09 €

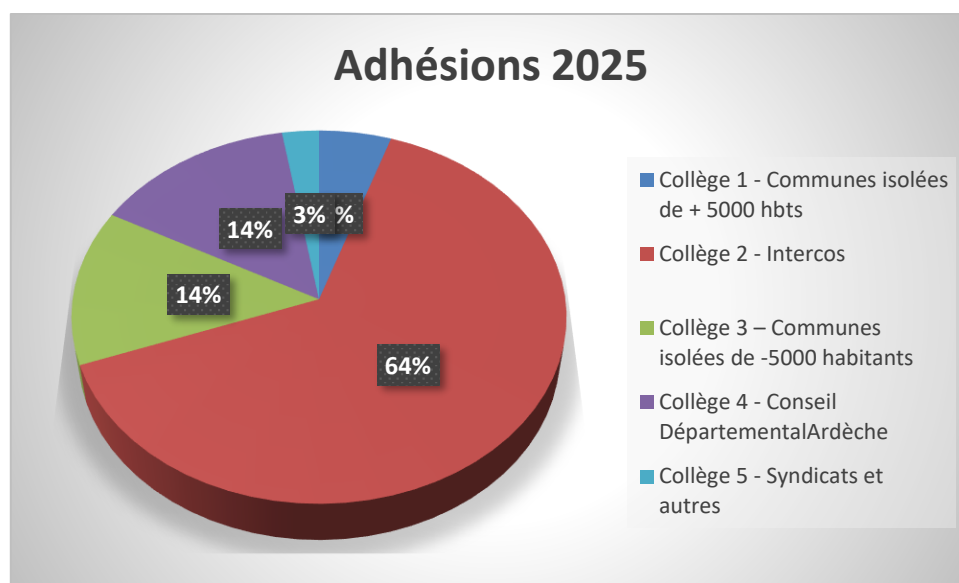
VII.2 Le budget de fonctionnement prévisionnel pour l'exercice 2026

VII.2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

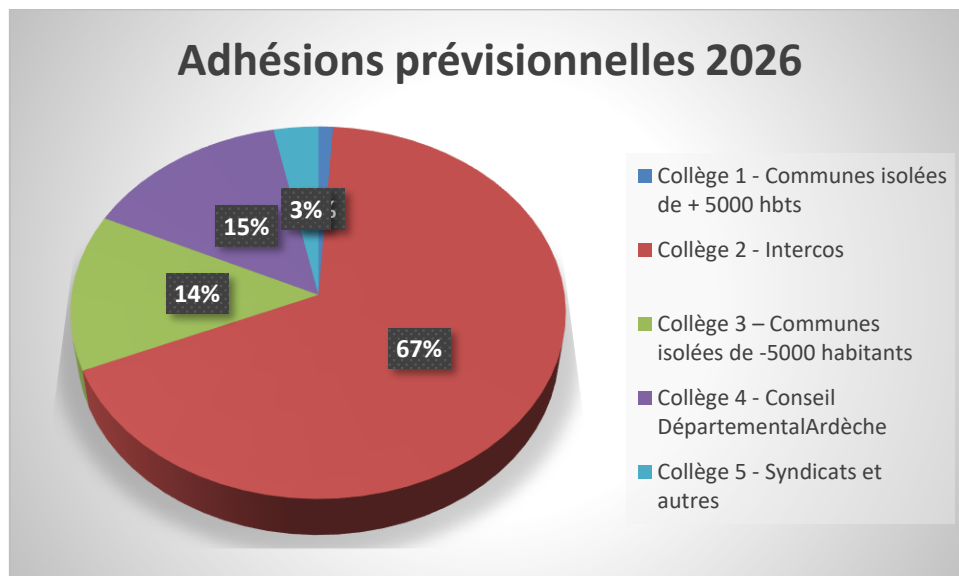
Le Syndicat mixte dispose 2 principales sources de recettes :

- Les recettes de cotisation des adhérents
- Les subventions dans le cadre des projets spécifiques menés avec le CD07.

S'agissant des cotisations des adhérents, elles s'élèvent à 761.170,70 € en 2025, réparties de la façon suivante :



Collège 1 – Communes isolées de + 5000 hbts	Collège 2 – Intercos	Collège 3 – Communes isolées de -5000 habitants	Collège 4 – Conseil Départemental Ardèche	Collège 5 – Syndicats	Total
39 367,90 €	488 848,80 €	102 83,90 €	110 000,00 €	20 100 €	761 170,70 €



Collège 1 – Communes isolées de + 5000 hbts	Collège 2 – Intercos	Collège 3 – Communes isolées de -5000 habitants	Collège 4 – Conseil Départemental Ardèche	Collège 5 – Syndicats	Total
7 775,30 €	505 519,00 €	101 705,50 €	110 000,00 €	24 000 €	748 999,80 €

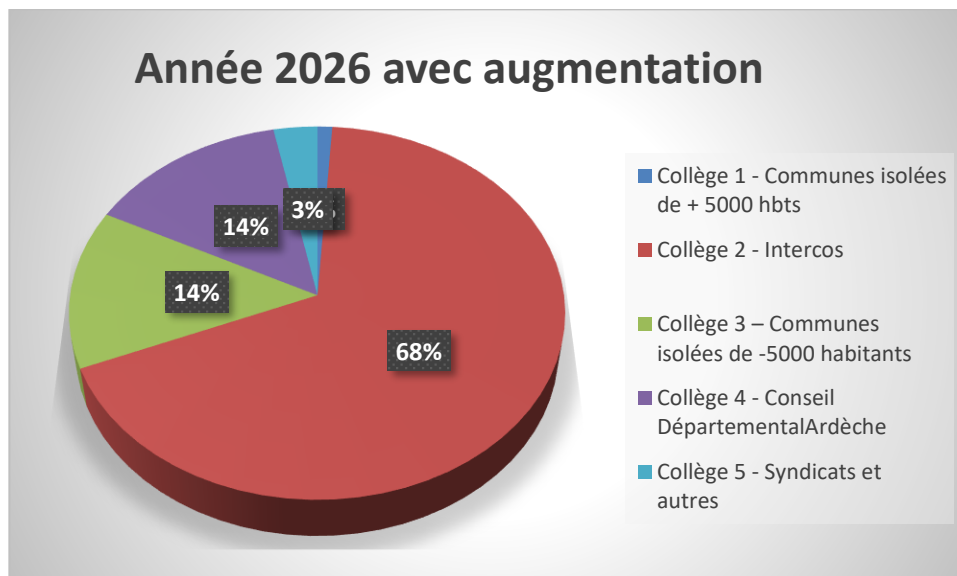
La baisse globale du montant des adhésions, malgré l'augmentation du nombre d'adhérents, est liée à deux facteurs :

- Le départ de Guilhaud Granges et la demande de départ d'Aubenas
- L'utilisation des références de recensement INSEE de 2025 avec une baisse quasi-générale de la population en Ardèche, notamment.

Il est donc proposé d'appliquer la Syntec aux tarifs d'adhésion du Syndicat Mixte, qui n'ont par ailleurs pas été augmentés depuis plusieurs années, conformément à la délibération DCS2025_44 du 17 décembre 2025.

Ce qui résultera de la projection suivante :

Collège 1 – Communes isolées de + 5000 hbts	Collège 2 – Intercos	Collège 3 – Communes isolées de -5000 habitants	Collège 4 – Conseil Départemental Ardèche	Collège 5 – Syndicats	Total
8 074,35 €	519 534,45 €	105 617,25 €	110 000,00 €	24 000 €	766 826,05 €



VII.3 Point sur la dette

Le Syndicat mixte a un seul emprunt en cours à ce jour.

Il avait été emprunté le montant de 600k€ en décembre 2016 afin d'acquérir les locaux du Pouzin.

L'annuité est de 29 423,03 € : un seul versement annuel au mois de février.

Le remboursement est linéaire et constant chaque année. La fin du remboursement est prévue en février 2035.

La régie autonome a un seul emprunt en cours à ce jour.

Il avait été emprunté le montant de 300k€ en juillet 2022 afin de renouveler nos serveurs. La mensualité est de 5 238,67 € : versement sur douze mois.

Le remboursement est linéaire et constant chaque année. La fin du remboursement est prévue en octobre 2027.

VIII. LES PERSPECTIVES PAR PÔLE POUR L'EXERCICE 2026

VIII.1 Contexte

VIII.1.1 Enjeux financiers et économiques

La grille tarifaire a été totalement « toilettée » et actualisée :

- Les tarifications ont été réévaluées selon l'indice Syntec et fait l'objet de délibérations concrètes et fiables.
- Elle intègre désormais l'évolution des tarifications au fur et à mesure des décisions prises en délibérations.
- Les dégressivités discutables dans leur forme et modalités de mise en œuvre ont été totalement proscrites.

VIII.1.2 Enjeux commerciaux

Le service contrats créé ex nihilo en juin 2023 est aujourd'hui à jour des contrats. Aucune prestation n'est envisagée sans contrat signé.

Tous les documents sont visibles par les collectivités par le biais de leur portail « MyNumérian ».

Le processus « 1 entrée 1 sortie » est désormais abouti et permet également de mieux contrôler la facturation. L'outil actuel de facturation n'est pas performant et représente une activité extrêmement chronophage. Le souhait, non abouti pour 2025, et proposé de nouveau pour 2026, est de travailler avec l'outil Dolibarr qui remplacera efficacement l'outil Odoo, peu opérationnel pour une entité publique telle que Numérian et se révèle coûteux.

Il faudra toutefois prévoir une période très chronophage de reprise de données de l'ancien outil vers le nouveau. Il est également précisé que cette migration ne sera possible que si Dolibarr peut se connecter à notre outil actuel de comptabilité.

VIII.1.3 Enjeux organisationnels et RH

Certains projets ont pu aboutir en 2025 notamment la mise en place du coffre-fort de l'agent afin que chaque agent puisse accéder à ses documents de façon sécurisée.

Les entretiens individuels ont été menés et ont permis de détecter des besoins en formation. De même, il est proposé depuis plusieurs années de se doter d'un outil de paie, à défaut de SIRH coûteux, afin de pouvoir être en autonomie sur la partie paie privée, ceci devant s'accompagner d'une formation paie pour les agents concernés.

La convention avec le CDG concernant la médecine du travail a porté ses fruits puisque tous les agents sont désormais à jour de leur visite médicale.

Le DPO externe du SICTIAM a pris attache avec la juriste de Numérian et prépare la transversalité avec le DPO de Numérian depuis de nombreux mois. Tous les agents ont été sensibilisés à la question des données personnelles.

VIII.2 Prestations

Ce pôle a été repensé intégralement. Il rassemble aujourd'hui les anciens Pôles Data & Innovations, Métier & Assistance, ainsi que le Pôle Communication & Relations avec les collectivités. L'objectif affiché est d'avoir une direction unique en lien direct avec les collectivités. Ce pôle a pour charge de penser la stratégie technique et commerciale de Numérian. De poursuivre les missions de mutualisation et de massification en garantissant les intérêts au mieux des collectivités adhérentes.

Le Pôle Technique est composé de services techniques. Chaque service a d'ores et déjà identifié les projets et études pour l'année 2026.

Nos prestations étant nombreuses, elles sont désormais, en comptabilité, traitées par grandes familles.

VIII.2.1 Cybersécurité

Dans le cadre de notre engagement à garantir la sécurité et la résilience de nos infrastructures, Numérian lance un projet ambitieux de modernisation de son datacenter. L'objectif est d'aligner nos infrastructures sur les exigences de la norme ISO 27001, renforçant ainsi la protection des données et la

confiance de nos collectivités.

Pour renforcer la protection des données et répondre aux enjeux croissants de cybersécurité, Numérian s'engage dans une démarche structurée visant l'obtention de la certification ISO 27001. Ce projet inclut la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI), l'audit des processus internes, et la formation des équipes aux bonnes pratiques. L'objectif est clair : garantir une sécurité optimale pour nos clients et partenaires, tout en consolidant notre position d'acteur fiable et innovant dans le secteur numérique.

Afin d'aider les collectivités à se prémunir contre les cybermenaces, Numérian améliore son offre dédiée incluant des outils de tests de phishing pour sensibiliser les agents, ainsi qu'une solution de sécurisation des réseaux locaux. Ces dispositifs permettront d'évaluer la vulnérabilité des systèmes, de renforcer les réflexes des utilisateurs, et de protéger les infrastructures critiques contre les intrusions. Une approche proactive pour sécuriser les données et les services publics, adaptée aux besoins spécifiques des territoires.

VIII.2.2 Solutions décisionnelles

Pour accompagner les collectivités dans leur transition numérique et leur gestion territoriale, nous procédons à une montée de version de notre solution SIG, intégrant de nouveaux services en lien avec les outils de dématérialisation. Cette évolution permettra d'enrichir les fonctionnalités existantes et d'offrir une meilleure interopérabilité avec les plateformes dédiées à la gestion des données territoriales. La plateforme GéoArdèche qui existe depuis 2013, va s'ouvrir à de nombreux territoires. Un changement de nom pour mieux refléter la solution : GéoNum.

En parallèle, nous menons une étude approfondie de l'outil Panoramax, développé par l'IGN, pour évaluer son potentiel d'intégration dans notre offre. Panoramax est un projet de vues immersives. C'est un commun numérique, collaboratif, libre et ouvert. L'objectif est de proposer une solution encore plus performante, combinant précision cartographique et simplicité d'utilisation, afin de répondre aux besoins croissants des territoires en matière de planification et d'aménagement.

VIII.2.3 E-communication

Pour simplifier et sécuriser nos échanges, nous lancerons une nouvelle fonctionnalité au sein de MyNumérian, conçue pour centraliser l'ensemble de vos documents (contrats, devis, factures détaillées) en un seul espace accessible et intuitif. Ce portail intégrera également des outils de signature électronique, de visioconférence, et de transfert de fichiers sécurisés rapidement, vous offrant ainsi une solution complète pour gérer vos interactions avec Numérian. Cet espace a pour objectif de devenir votre portail unique du numérique. Des outils d'IA souverains sont à l'étude pour pouvoir répondre aux mieux aux attentes des collectivités et s'intégrer au portail.

L'outil Delibia présenté en 2025, passe dans sa phase de production. Cet outil d'aide à la décision des agents et élus, permet de rechercher, analyser et rédiger à l'aide d'une IA et alimenter par 2 millions de décisions publiques.

En collaboration avec l'ANCT et la Dinum, Numérian s'engage à aligner son offre de messagerie électronique sur les standards de la Suite Territoriale, garantissant ainsi sécurité, souveraineté et interopérabilité. Cette solution, conçue comme le socle de nos services, permettra d'identifier et d'authentifier de manière fiable chaque agent et élu des collectivités, tout en assurant une intégration fluide avec l'ensemble des outils proposés par Numérian et la Suite Territoriale.

Pour faciliter l'accès à nos offres et renforcer la visibilité de nos solutions, nous finalisons la création d'un catalogue de services simplifié et clair, conçu pour être accessible à tous. Ce document synthétique présentera nos services, avec des fiches dédiées et explicatives.

En parallèle, nous déployons une communication ciblée à destination des nouveaux élus, afin de les accompagner dès leur prise de fonction. Cette campagne inclura des supports adaptés (guides, webinaires, newsletters) pour leur permettre de découvrir nos outils et nos expertises, et ainsi optimiser leur action au service des territoires.

Numérian s'attachera, dans le cadre de son Schéma Directeur des Services et Usages Numériques (SDUN) à accroître en 2025 la réflexion avec les secrétaires de mairies, les partenaires adhérents et non adhérents, et bien entendu les élus pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes au quotidien, concrètement et avec un souci du rapport qualité-prix le plus performant possible.

VIII.2.4 E-administration

Pour renforcer notre offre de dématérialisation et simplifier les démarches administratives des collectivités, nous intégrons un connecteur urbanisme dédié au service ADS. Ce nouvel outil permettra de faciliter les échanges des avis d'instruction, réduisant ainsi les délais de traitement et les risques d'erreurs. Grâce à cette innovation, les collectivités pourront bénéficier d'un processus fluide, traçable et conforme aux exigences réglementaires, tout en optimisant leur efficacité opérationnelle. Une avancée majeure pour moderniser la gestion des dossiers et faciliter le travail des agents.

Pour accompagner les collectivités dans le respect de leurs obligations légales en matière de dématérialisation et d'accessibilité des documents, nous déployons la solution Publis2Low. Cet outil permet de générer automatiquement sur le site web de la collectivité, les délibérations et actes tamponnés par le contrôle de légalité. Grâce à cette solution, les collectivités pourront garantir l'accessibilité de leurs publications pour tous les citoyens, tout en simplifiant leurs processus de mise en conformité. Une réponse concrète et efficace pour allier conformité légale.

Enfin l'offre cloud de Numérian sera revue et simplifiée pour faciliter sa promotion dans un pack unique, avec l'intégration de toutes les fonctionnalités attendues. De nouveaux connecteurs seront développés afin de rendre automatique les liaisons génération de document et l'envoi au parapheur électronique, puis au contrôle de légalité.

Pour répondre aux besoins des collectivités en matière de gestion communale, nous nous sommes rapprochés d'éditeurs proposant des solutions alternatives robustes et adaptées, comme Berger-Levrault, Agedi, JVS ou AFI. Ces outils offriront des fonctionnalités avancées, une meilleure interopérabilité et un accompagnement personnalisé. Parallèlement, notre équipe maintient une assistance de proximité pour garantir une transition fluide et un support réactif, assurant ainsi la continuité et la qualité des services rendus aux collectivités.

Afin d'accompagner au mieux les agents des collectivités, nous développerons une offre de formations professionnalisantes, axées sur les compétences clés du secteur public : comptabilité, finances, RH, paie, état-civil. Ces formations, conçues en collaboration avec des spécialistes, visent à renforcer l'autonomie et l'efficacité des équipes locales. Elles seront dispensées en présentiel ou à distance, avec des modules adaptés aux besoins spécifiques de chaque territoire, pour garantir une montée en compétences durable et opérationnelle.

Pour moderniser la solution Cimetière et répondre aux attentes des collectivités, nous proposons une

migration fluide et sécurisée depuis le logiciel OpenCimetière vers notre solution Ebene. Cette plateforme intuitive et complète permet une gestion optimisée des concessions, des opérations funéraires et des données administratives, tout en offrant une interface ergonomique et des fonctionnalités adaptées aux besoins des communes.

Pour accompagner les bibliothèques dans leur modernisation, nous renforçons notre partenariat avec la solution PMB, un outil open source reconnu pour sa flexibilité et sa richesse fonctionnelle. Nous allons déployer les dernières évolutions de PMB, notamment les modules de gestion des collections numériques, d'interopérabilité avec d'autres systèmes, et d'amélioration de l'expérience utilisateur. Notre objectif est d'offrir aux collectivités une solution toujours plus performante, tout en assurant un accompagnement technique et une formation adaptée pour en maximiser l'utilisation.

VIII.2.5 Service à la population

Depuis la rentrée de septembre 2025, la solution Pronote est pleinement opérationnelle et utilisée par les collectivités pour simplifier la gestion des services enfance. Son déploiement se poursuit activement, avec une attention particulière portée sur l'intégration fluide et l'appropriation par les utilisateurs. Pour renforcer encore son utilité, nous travaillons sur une interconnexion avec notre solution périscolaire, permettant une gestion unifiée et optimisée des données entre les différents services. Cette évolution facilitera le quotidien des agents et améliorera la cohérence des informations pour les familles et les équipes éducatives.

VIII.2.6 Maintenance technique

Pour renforcer la qualité de notre service d'assistance Technique et répondre toujours mieux à vos attentes, nous avons lancé un programme de formation approfondie pour nos agents. Ce programme vise à perfectionner leurs compétences techniques et relationnelles, afin de garantir des réponses rapides, précises et personnalisées.

En parallèle, nous intégrons un outil basé sur l'intelligence artificielle qui centralisera l'ensemble de nos bases de connaissances. Cet outil permettra d'optimiser la recherche d'informations, d'anticiper vos besoins et d'améliorer encore la réactivité de notre équipe.

Les comptes rendus de visite annuelle, réalisés pour les collectivités ayant souscrit la maintenance de leur parc informatique, seront enrichis de solutions décisionnelles. Ces comptes-rendus vous permettront de piloter efficacement vos systèmes d'informations avec l'aide du conseil technique de nos techniciens.